CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 19 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (12) : Jean-Michel LEZENVEN, Sonia ZAMAI, Rozenn LE LANN, Marc LEROY, Hélène GIBIAT, Sophie SCHAFFNER, Gérard PROVOST, Heddi BETAOUAF, Jean-Michel BOINET, Justine BERENGER, Kilian BATHANY, Assia SAUNIER

Excusés (1) : Valentine château

Absent (1) : Alain RENAUD

Procuration (1) : Valentine CHATEAU donne procuration à Sonia ZAMAI

Secrétaire de séance : Sonia ZAMAI

N°2026-50 : MISE EN PLACE D'UN ILOT D'AVENIR CONSACRE AU CHENE-LIEGE DANS LA FORET COMMUNALE D'ARGOL– PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET FINACEMENT PAR MECENAT.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet proposé par l'Office national des forêts (ONF), visant à implanter un îlot d'avenir consacré au chêne-liège au sein de la forêt communale d'Argol.
Ce projet s'inscrit dans une démarche d'expérimentation forestière destinée à anticiper les conséquences du changement climatique sur les peuplements forestiers. L'évolution des températures, des précipitations et des périodes de sécheresse conduit les gestionnaires forestiers à rechercher des essences susceptibles de s'adapter aux conditions climatiques futures. Dans ce contexte, le chêne-liège constitue une essence intéressante à étudier en Bretagne, afin d'évaluer sa capacité d'adaptation aux conditions pédoclimatiques locales.
L'installation de cet îlot permettra de participer à un programme d'expérimentation conduit par l'ONF, en lien avec des partenaires scientifiques et forestiers, notamment l'INRAE, le Centre national de la propriété forestière, AgroParisTech et le réseau de coopération COPTREE. Ce programme vise à acquérir des connaissances sur le comportement de différentes provenances de chêne-liège et sur leur capacité à se développer dans des conditions climatiques différentes de celles de leur aire d'origine.

Le projet prévoit la mise en place d'une plantation expérimentale dont les caractéristiques techniques seront définies avec l'ONF. Les travaux comprendront notamment la préparation de la végétation, la préparation localisée du sol, la fourniture des plants, leur mise en place et l'installation de protections contre le gibier.
Plusieurs modalités de plantation pourront être étudiées, notamment au regard de la densité des plants et de leur développement. Le suivi portera en particulier sur le taux de reprise des plants après un an, leur taux de survie après trois ans, ainsi que sur leur croissance et les étapes de leur développement. Des opérations de dégagement de la végétation sont également prévues pendant les trois premières années afin de favoriser l'installation des jeunes arbres.
La mise en œuvre du projet est envisagée selon le calendrier prévisionnel présenté par l'ONF, avec une phase préparatoire en 2026 et 2027, suivie de la préparation du terrain et de la plantation prévue en mars 2028. Le suivi de l'îlot s'inscrira dans la durée et permettra de partager les données recueillies dans le cadre du programme d'expérimentation.
Pour la commune d'Argol, cette opération représente une opportunité de participer concrètement à l'adaptation des forêts publiques au changement climatique, de contribuer à l'expérimentation de nouvelles solutions de gestion forestière et de valoriser le patrimoine naturel communal.
Monsieur le Maire précise que le financement du projet repose sur un partenariat entre l'ONF et le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt, dont la vocation est de soutenir des projets d'intérêt général portant notamment sur la protection de la forêt publique, la préservation de la biodiversité et l'adaptation des forêts au changement climatique.
Le budget prévisionnel présenté par l'ONF s'élève à 50 000 € HT. Il comprend les travaux de préparation et de plantation, la fourniture et la mise en place des protections, les opérations d'entretien ainsi que l'accompagnement technique et le suivi du chantier.
La Mairie devrait honorer les factures à hauteur de 50 000 € HT et sera remboursée par mécénat à hauteur de 50 000 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a délégation pour signer la convention avec Agir pour la forêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention

- **APPROUVE** le principe de la création d'un îlot d'avenir consacré au chêne-liège dans la forêt communale d'Argol, en partenariat avec l'Office national des forêts, dans le cadre du programme d'adaptation des forêts publiques au changement climatique.
- **AUTORISE** la poursuite des échanges avec l'Office national des forêts afin de définir les modalités techniques et opérationnelles de réalisation du projet, notamment la localisation précise de l'îlot, sa superficie, les provenances retenues, la densité de plantation, les travaux nécessaires et les modalités de suivi.
- **PREND ACTE** du budget prévisionnel de 50 000 € HT présenté par l'ONF, ainsi que du plan de financement reposant sur une participation de l'ONF et un financement par mécénat du fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt, pour un montant total présenté au mécène de 50 000 €, frais de gestion compris. La participation financière éventuelle de la commune devra être précisément identifiée avant tout engagement et faire l'objet, si nécessaire, d'une décision complémentaire du Conseil municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et à signer les documents et conventions relevant de sa compétence, après vérification de leurs dispositions définitives et des engagements respectifs des partenaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.